

Service Administratif
et Commercial

Téléphone
01 49 44 42 70

Fax
01 49 44 42 75
Email
geforme93@ac-creteil.fr

Collège Honoré de Balzac
65/67 rue P. et C. Thomoux
93330 NEUILLY-SUR-MARNE

FORMATION ACTION D'UN ANIMATEUR DE CENTRE DE RESSOURCES

Objectifs pédagogiques

- . Acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires à tout animateur d'un centre de ressources (avec une mission de formation)

Public concerné / Pré-requis

- ⇒ Un salarié formateur appelé à devenir animateur de centre de ressources

Modalités

- ⇒ 6 jours d'apports théoriques
- ⇒ 16 jours de mise en situation
- ⇒ 3 jours d'analyse
- ⇒ 6 jours de formation aux Ateliers de Raisonnement Logique
- ⇒ 1,5 jours d'évaluation/bilan

Déroulement sur 6 mois

Méthodes pédagogiques

Formation active avec alternance de cours particuliers, cours collectifs, mises en situation, analyses et évaluations.

Contenu

- Le système de formation professionnelle en France
- La fonction documentaire, la connaissance des sources d'information, la chaîne documentaire, la veille documentaire
- La place d'un centre de ressources dans un dispositif de formation individualisée
- L'auto documentation (plan de classement, recherche documentaire)
- L'accompagnement pédagogique en centre de ressources (aspects relationnels et organisationnels).
- La production d'outils méthodologiques, outils de suivi, de communication sur le centre
- L'accueil et l'entretien
- Les écrits professionnels (bilans, suivi individuels)
- L'organisation et la gestion de son temps
- La gestion du centre de ressources (émarginement, suivi des absences, bilan d'activité)
- Formation aux Ateliers de Raisonnement Logique

Validation / Evaluation

Attestation des capacités acquises

Contact

Isabelle BRUN
Assistante commerciale
① 01.49.44.42.80

Titre / Qualité des intervenants

Formateur bac + 3 minimum
Expérience d'animateur de centre de ressources

Conditions d'inscription

Nous consulter

Prix

Nous consulter

Conditions générales (rupture, annulation, départ anticipé) : voir les modalités définies dans la convention de financement en vigueur.
E-CDR01 VA 11/00 – 27/01/06

CDR0106PH